

Marché N°2026-03

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation :

Conception et réalisation de la refonte du site Internet de l'École des Beaux-arts de Bretagne (École européenne supérieure d'art de Bretagne).

Date et heure limite de réception des offres : vendredi 16 octobre 2026 à 23h59.

Sommaire :

- Article 1 • Personne publique
- Article 2 • Procédure de passation
- Article 3 • Caractéristiques du marché
- Article 4 • Modalités de participation
- Article 5 • Modalités de sélection des offres
- Article 6 • Renseignements complémentaires

Annexe :

Cadre du mémoire technique

Article 1 • Personne publique

École des Beaux-arts de Bretagne
EPCC École européenne supérieure d'art de Bretagne
34, rue Hoche
35000 Rennes

Représentée par Claire Jacquet en qualité de Directrice générale ;
Désignée par les mentions « École des Beaux-arts de Bretagne », « École européenne supérieure d'art de Bretagne » et « EESAB ».

L'École des Beaux-arts de Bretagne est un établissement public d'enseignement supérieur en art et en design regroupé sur les 4 villes de **Brest, Lorient, Quimper et Rennes**. Elle délivre un enseignement en art, design et design graphique qui conduit aux diplômes nationaux DNA (valant grade de licence) et DNSEP (valant grade de master).

Article 2 • Procédure de passation

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Toutefois, en cas d'appel d'offres infructueux, d'offres irrecevables, inappropriées, irrégulières ou inacceptables :

- Un nouvel appel d'offres pourra être lancé ;
- En cas d'offres irrecevables ou inappropriées, il pourra être fait recours à la passation d'un marché sans publicité et sans mise en concurrence conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique ;
- Dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables il pourra être engagé la passation d'une procédure avec négociation conformément à l'article R. 2124-3- 6° du code de la commande publique.
- En outre, pourront être négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés complémentaires de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du présent accord-cadre passé après mise en concurrence (article R. 2122-7 du code de la commande publique).

Article 3 • Caractéristiques du marché

Objet du marché

Le présent marché porte sur la conception et la réalisation de la refonte du site internet de l'École des Beaux-arts de Bretagne (EESAB), incluant notamment :

- conception UX/UI
- développement technique
- reprise des contenus
- mise en ligne
- maintenance

Durée du marché

Le présent marché entre en vigueur à compter de l'accusé de réception de sa notification.

Il est conclu pour une durée de 24 mois, reconductible tacitement deux fois un an.

La durée maximale du contrat est de quatre ans.

L'Ecole pourra mettre fin au marché à l'échéance d'un terme annuel, par courrier recommandé avec accusé de réception notifié au titulaire au plus tard trois mois avant ce terme annuel.

Le titulaire ne pourra s'opposer à une décision de résiliation et ne pourra prétendre à aucune indemnité de résiliation.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Valeurs et montant de la prestation

Le présent marché est conclu à prix unitaires, sur la base des montants indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Les prix doivent être mentionnés dans la devise Euro, en H.T. et en T.T.C.

En application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-15 du CCP, cet accord-cadre est mono-attributaire avec un montant maximum de 30 000 € TTC pour l'ensemble de la durée du marché.

Variantes, options et offres multiples

Les variantes proposées à l'initiative du/de la candidat-e ne sont pas admises.
Les offres multiples sont interdites. Une offre multiple consiste à faire plusieurs propositions en réponse à un élément.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation
- Le Cahier des charges
- La Décomposition du prix global et forfaitaire
- L'acte d'engagement valant CCAP

Le pouvoir adjudicateur informe les candidat-es que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

L'École des Beaux-arts de Bretagne attire l'attention du/de la candidat-e qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides lors du téléchargement du dossier. L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le-la candidat-e des éventuelles modifications ou transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Article 4 • Modalités de participation

Conditions de participation des concurrents

Les offres des candidat-es seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres des candidat-es sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Pièces à remettre

Le dossier à remettre par les candidat-es comprendra les pièces suivantes et si possible sera présenté en deux sous-dossiers : « CANDIDATURE » et « OFFRE »

Un dossier de candidature

Les candidat-es devront fournir des informations sur leur situation propre ou celle de leur entreprise. Iels devront donc remettre, les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (ou formulaire DC1) en précisant obligatoirement le nom et la qualité des personnes habilitées à engager la société permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier la capacité et la qualité du ou des signataires et précisant, les conditions de candidature, le cas échéant l'habilitation du mandataire.
- Un extrait KBIS ou équivalent ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC2 ou forme libre) ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;

Une offre

L'offre de chaque candidat-e comportera les pièces suivantes :

- Un mémoire technique rédigé selon le cadre fourni en annexe de ce règlement de 15 pages maximum hors annexes :
la structure doit être impérativement respectée,
les illustrations, maquettes, schémas sont autorisés,
les annexes doivent être limitées (CV, lettres de références).
- Un portfolio présentant des références similaires au présent marché datant de moins de 5 ans ;
- L'acte d'engagement à compléter et signer
- La décomposition du prix global et forfaitaire à renseigner

Conditions de remise des offres

Les candidat-es devront faire parvenir leur offre par voie électronique, via la plateforme <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Les offres devront parvenir à destination au plus tard au jour et à l'heure figurant en page de garde du présent règlement. Toute offre qui serait déposée après la date et l'heure limites précitées (la seule heure faisant foi étant celle mentionnée par le système d'horodatage du site marches.megalis.bretagne.bzh) ne sera pas prise en compte.

Conformité des plis

L'attention des candidat·es est attirée sur le fait qu'en application de l'article L. 2125-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas demander de précision sur la teneur de l'offre et/ou de ne pas autoriser sa régularisation et ainsi de rejeter l'offre en l'état.

Ainsi, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée :

- - Les offres inappropriées sont des offres qui apportent une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur.
- - Les offres inacceptables sont des offres qui ne respectent pas la réglementation en vigueur ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation des besoins à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Sera déclarée irrégulière une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou parce qu'elle est incomplète.

Toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tou·tes les candidat·es concerné·es de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

En cas de demande de précision d'offre, celle-ci ne peuvent conduire à modifier la teneur de l'offre du·de la candidat·e. Ce n'est pas une nouvelle offre.

Critères de sélection des offres

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur les critères de notation suivants :

Prix des prestations	40 points
Analyse du montant global de l'offre	35 points
Cohérence du prix au regard des prestations proposées	5 points
Valeur technique	50 points
Compréhension du besoin et pertinence de la réponse dans le respect de la forme demandée	10 points
Qualité de la méthodologie et organisation du projet	10 points
Pertinence des choix techniques	10 points
Qualité de la proposition UX/UI	8 points
Moyens humains et compétences de l'équipe	6 points
Maintenance et support	6 points
Valeur environnementale et sociale	10 points
Approche et préoccupations environnementales au regard des prestations relatives au présent marché et dans leurs pratiques professionnelles	5 points
Approche et préoccupations liées à l'accessibilité au regard des prestations relatives au présent marché et dans leurs pratiques professionnelles	5 points

L'analyse du critère « Prix des prestations » se fait au regard des bordereaux de prix remplis par les candidat·es et du prix mentionné sur l'acte d'engagement et de sa cohérence au regard des prestations proposées.

L'analyse de la valeur technique du·de la candidat·e se fait au regard du mémoire technique rédigée par celui ou celle-ci, mais également au regard du cahier des charges.

La note finale sur 100 points permet la sélection du·de la ou des titulaires du marché.

Notification et information aux candidat·es

Les soumissionnaires seront avisés du rejet de leur offre par voie électronique.

Le·la candidat·e retenu·e recevra, par voie électronique, une lettre de notification accompagnée d'une copie du marché.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tout ou partie des candidat·es ayant remis une offre recevable.

Article 6 • Renseignements complémentaires

Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les demandes doivent être effectuées via la plate-forme de dématérialisation de l'acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Toutes les réponses à ces questions seront soumises à l'ensemble des candidat·es identifié·es sur la plate-forme de dématérialisation :
<https://www.megalis.bretagne.bzh>

Aucune question ne pourra parvenir **moins de dix jours calendaires avant la date limite de réception des plis**. Une réponse sera alors adressée, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les candidat·es sont réputé·es avoir apprécié la nature, l'importance, les particularités et les exigences de la présente consultation et s'être entouré(s) de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès de la personne publique.

Au cours de l'établissement de son offre, le·la candidat·e est tenu·e de signaler toutes les anomalies, erreurs ou omissions qu'il·elle aura relevé à la lecture des pièces constitutives du présent dossier de consultation.

Le·la candidat·e ne pourra en aucun cas se prévaloir de ces erreurs, omissions ou anomalies.

Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes.

Tribunal Administratif de Rennes

63 Contour de la Motte 35044 RENNES

Téléphone : 02 23 21 28 28 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Annexe • Cadre du mémoire technique

15 PAGES MAXIMUM

Le mémoire technique constitue une pièce de l'offre.

Le candidat veillera à répondre précisément à chacune des rubriques ci-dessous.

Le mémoire technique ne devra pas excéder 15 pages au format A4 hors page de garde, sommaire, CV des intervenant-es et références.

1. Compréhension du projet et des enjeux (2 pages maximum)

Compréhension du contexte et des objectifs du projet,

Principaux enjeux identifiés ;

Points de vigilance et facteurs de réussite.

2. Organisation du projet et méthodologie (3 pages maximum)

Organisation de l'équipe projet, profils mobilisés et rôles,

Méthodologie et modalités de pilotage et de suivi.

3. Proposition UX, UI et solution technique (4 pages maximum)

Approche UX et la prise en compte des différents publics,

Méthodologie de conception des interfaces,

CMS proposé et sa justification,

Architecture technique envisagée.

4. Accessibilité, sobriété numérique, sécurité et conformité (2 pages maximum)

Démarche de mise en conformité RGAA,

Démarche d'éco-conception et de sobriété numérique,

Prise en compte du RGPD,

Mesures de sécurité mises en œuvre.

5. Reprise des contenus, recette et formation (2 pages maximum)

Méthodologie de reprise et d'intégration des contenus,

Accompagnement de la phase de recette,

Dispositif de formation des administrateur·rices et contributeur·rices et livrables remis à l'issue du projet.

6. Maintenance, support et réversibilité (1 page maximum)

Organisation du support,

Engagements de maintenance corrective et de sécurité,

Délais d'intervention,

Modalités de réversibilité.

7. Engagements RSE et environnementaux (1 page maximum)

Engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale,

Actions concrètement mobilisées dans le cadre du présent marché.

Annexes (hors décompte des 15 pages)

Peuvent être annexés :

- CV des intervenant·es,
- Références : 3 projets comparables maximum, en précisant client, année, montant, périmètre, url, rôle exact du·de la candidat·e)
- Planning prévisionnel,
- Certifications et labels.

.. Fin document ..